

Paris, le 22 décembre 2009

Madame Chantal JOUANNO  
Secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie  
246, boulevard St Germain  
75007 PARIS

Madame la Ministre,

Au mois de juin 2009, la FNSEA vous a fait part des difficultés rencontrées lors de l'élaboration des quatrièmes programmes d'action de la directive Nitrates.

C'est particulièrement le cas de l'obligation de couverture hivernale du sol à l'horizon 2012 et des règles de destruction de ces couverts. La FNSEA a toujours considéré que l'objectif de 100% de couverture des sols n'est pas réaliste compte tenu des particularités agronomiques de nos sols, de nos climats et de nos pratiques culturales.

Alors que les arrêtés départementaux viennent d'être signés, vos services lancent la consultation sur un projet d'arrêté interministériel qui remet en cause le peu de latitude actée dans les départements. Ce texte inscrit dans le marbre l'obligation de 100% de couverture hivernale, ne prévoit les dérogations qu'à titre provisoire et alourdit notablement les conditions de suivi imposées aux exploitations concernées.

La FNSEA ne peut pas accepter une telle méthode qui consiste à empiler les textes d'application sans qu'un débat de fond ait lieu sur la nature même des mesures adaptées aux problèmes posés.

Pour toutes ces raisons, la FNSEA vous demande de rouvrir la discussion sur la directive Nitrates et de supprimer l'obligation irréaliste de 100% de couverture hivernale qui, à notre connaissance, n'est appliquée dans aucun autre Etat membre de l'Union européenne.

Nous souhaitons qu'un débat avec les organisations professionnelles, co-piloté par les deux ministères concernés, soit organisé pour que les enjeux liés à l'application de cette directive soient précisés par le Gouvernement. La FNSEA vous demande également qu'un vrai dialogue s'instaure sur les mesures adaptées à mettre en place pour réduire les risques de pollution par les nitrates d'origine agricole.

La FNSEA reste à votre disposition, avec ses associations spécialisées concernées, pour échanger sur ces questions et apporter le concours des instituts techniques.

Je vous prie de croire, Madame la Ministre, à l'expression de ma haute considération.

Jean-Michel LEMETAYER

Paris, le 22 décembre 2009

Monsieur Bruno LE MAIRE  
Ministre de l'Alimentation, de l'Agriculture  
et de la Pêche  
78 rue de Varenne  
75349 PARIS 07 SP

Monsieur le Ministre,

Au mois de juin 2009, la FNSEA vous a fait part des difficultés rencontrées lors de l'élaboration des quatrièmes programmes d'action de la directive Nitrates.

C'est particulièrement le cas de l'obligation de couverture hivernale du sol à l'horizon 2012 et des règles de destruction de ces couverts. La FNSEA a toujours considéré que l'objectif de 100% de couverture des sols n'est pas réaliste compte tenu des particularités organiques de nos sols, de nos climats et de nos pratiques culturales.

Alors que les arrêtés départementaux viennent d'être signés, vos services lancent la consultation sur un projet d'arrêté interministériel qui remet en cause le peu de latitude actée dans les départements. Ce texte inscrit dans le marbre l'obligation de 100% de couverture hivernale, ne prévoit les dérogations qu'à titre provisoire et alourdit notablement les conditions de suivi imposées aux exploitations concernées.

La FNSEA ne peut pas accepter une telle méthode qui consiste à empiler les textes d'application sans qu'un débat de fond ait lieu sur la nature même des mesures adaptées aux problèmes posés.

Pour toutes ces raisons, la FNSEA vous demande de rouvrir la discussion sur la directive Nitrates et de supprimer l'obligation irréaliste de 100% de couverture hivernale qui, à notre connaissance, n'est appliquée dans aucun autre Etat membre de l'Union européenne.

Nous souhaitons qu'un débat avec les organisations professionnelles, co-piloté par les deux ministères concernés, soit organisé pour que les enjeux liés à l'application de cette directive soient précisés par le Gouvernement. La FNSEA vous demande également qu'un vrai dialogue s'instaure sur les mesures adaptées à mettre en place pour réduire les risques de pollution par les nitrates d'origine agricole.

La FNSEA reste à votre disposition, avec ses associations spécialisées concernées, pour échanger sur ces questions et apporter le concours des instituts techniques.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de ma haute considération.

Jean-Michel LEMETAYER